|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

# **Élections 2020**

# **Comité des droits des personnes handicapées (CDPH)**

# **Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW)**

# **Comité des droits de l’homme (CtéDH)**

# **Comité des droits de l’enfant (CtéDE)**

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes de traités de l’ONU (le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH), le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l’homme (CtéDH) et le Comité des droits de l’enfant (CtéDE) ont des élections prévues au mois de juin 2020.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect, IWRAW Asia-Pacific et le Centre pour les Droits Civils et Politiques - dans le cadre de TB-Net, le réseau des ONG sur les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, envoyé à tous les candidats désignés et basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l’AG, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidats à CRPD, CEDAW, HRCttee, CRC avant les élections.

Les résultats des deux questionnaires seront disponibles sur le site [www.untbelections.org](http://www.untbelections.org), tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](https://www.youtube.com/channel/UC3AE1yyjFFbfT9G9lFKAaTQ).

*Cette initiative ne signifie pas que nous soutenons ou nous opposons à des candidats de façon individuelle.*

## Questions ouvertes à tous les candidats des organes de traités

## Section générique

1. Nom : Fatimata Dembélé Djourté

2. Nationalité : Malienne

3. Poste actuel : Commissaire des Droits de l’Homme- Présidente du groupe de travail sur les droits personnes vulnérables.

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

 Directrice de la Maison de la Femme et de l’Enfant- Rive droite d’avril 2011à décembre 2016

Personne ressource pour plusieurs organisations de la société civile, j’étais contractuelle représentante de la société civile, cette structure financée par l’Etat travaillait avec les organisations non gouvernementales et les communautés à la base pour la mise en œuvre des droits des deux groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants dans deux communes du district de Bamako. Il s’agissait d’une structure qui ne participait pas à la prise de décision au niveau central. Elle menait des activités en direction des groupes cibles et avait un budget autonome dont la gestion était conforme aux règles de la comptabilité publique. Les activités également s’inscrivaient dans la logique du plan d’action national de promotion et de protection de la femme et de l’enfant.

5. Veuillez indiquer tout conflit d’intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d’indépendance et d’impartialité dans votre travail en tant que membre d’un organe de traité de l’ONU :

Néant

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?

J’ai été désignée par la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (plus de 7000 membres) comme représentante au sein de la Commission Nationale des Droits de l’Homme du Mali. Au sein de cette institution indépendante, j’ai été élue en tant que présidente du groupe de travail sur les droits catégoriels : personnes vulnérables. Je travaille avec plus de cinquante organisation de la société civile dans un cadre de concertation qui sont les organisations de défense des droits de l’homme toutes tendances : enfants, femmes, personnes en situation de handicap, migrants, personnes déplacées etc.

7. Durant votre service potentiel en tant que membre d’un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l’intention d’entreprendre ?

Commissaire des droits de l’Homme

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Aurez-vous la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité ?

Oui. Le travail au sein de la Commission Nationale est un travail d’équipe qui se fait dans le cadre de sous-commissions appuyées par un personnel compétent, d’experts de la société civile et autres partenaires disponibles.

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

Mise à jour des Etats pour le dépôt des rapports

Suivi des recommandations

Améliorations : intensifier la communication et la formation sur les organes de traités en direction des institutions notamment le parlement, les organisations de la société civile concernées pour chaque organe,

Recommandations générales ………………..

Lien vers votre CV complet :

****

**Questions pour les candidats au Comité des droits de l'enfant de l'ONU**

*Veuillez fournir des réponses aussi précises que possible et ne dépassant pas 200 mots par question.*

1. Qu'est-ce qui vous motive à être un membre du Comité des droits de l’enfant ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

3. Quelles sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la CIDE et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

Les questions émergentes

Au niveau mondial : la question de la cybercriminalité en lien avec l’exploitation sexuelle des enfants ; la mobilité des enfants (traite et migration des enfants) ; les enfants affectés par les conflits armés (violences physiques et sexuelles contre les enfants dans les zones de conflits armés, enfants victimes de maladies liées aux conflits, malnutrition ou morts de faim ; les effets du changement climatique sur les enfants.

Au niveau de l’Afrique : en plus des questions relevées au niveau mondial, l’enlèvement des enfants par les groupes armés ; mariage d’enfants ; enfants déplacés/réfugiés avec ou sans les familles.

Au Mali : la situation précaire des enfants abandonnés en lien avec l’interdiction de l’adoption internationale ; la question de l’impunité des crimes contre les enfants (mutilations génitales, mariages d’enfants, viols) ; atteinte graves au droit à l’éducation dans les zones de conflit avec la fermeture forcée des classes.

Défis pour la mise en œuvre de la CIDE : demander aux Etats parties d’inclure dans leurs rapports au Comités les mesures qui ont été prises en vue de faire face à ces questions.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

Le Comité doit renforcer les normes internationales dans le domaine de la protection de l’enfant contre la cybercriminalité ; les violations liées aux conflits armés ainsi que la protection de l’enfant en mobilité.

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

Malgré les progrès enregistrés sous la mise en œuvre des objectifs du millénaire, les droits de l’enfant restent une priorité dans l’atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Les Objectifs du Développement ont identifié 44 indicateurs relatifs aux enfants. Ces indicateurs qui ont été regroupés sous cinq dimensions

Dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Développement durable, le Comité pourra intégrer les indicateurs relatifs aux enfants. Il sera demandé aux Etats parties qui sont amenés à présenter leurs rapports périodiques d’apporter des informations sur les mesures concrètes mises en œuvre au plan politique, légal social et autres pour améliorer les indicateurs en lien avec les enfants.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique ?

La participation de l’enfant relève plus des normes et pratiques culturelles liées à la perception de la communauté à l’égard de celui-ci. Dans les communautés, cette participation se fait dans le cadre des classes et groupes d’âge dont le leader est le porte-parole auprès des adultes en vue de la prise en compte des préoccupations et besoins. Pour faire progresser les normes et les pratiques conformément à l’esprit de la CRDE, le Comité doit confronter les principales normes et pratiques en cours dans les régions, les étudier et identifier celles qui peuvent être considérées comme « bonnes »   et encourager les échanges d’expériences et de bonnes pratiques. Des exemples identifiés pourront être améliorés. Dans certains pays, existent un parlement/gouvernements d’enfants. L’expérience est à étudier et approfondir.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

Fournir une expertise pour la formation des membres de la société civile sur la Convention sur les droits de l’enfant et les protocoles facultatifs ainsi que le rôle et le mandat du Comité ;

Apporter un soutien aux actions de la société civile (plaidoyer pour la signature et la ratification des protocoles facultatifs à la Convention sur les Droits de l’Enfant, diffusion des instruments relatifs aux droits de l’enfant en vue de la sensibilisation des populations y compris les enfants ;

Encourager la société civile à faciliter et suivre la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles à travers leurs actions de plaidoyer et leur travail au quotidien.